

Bulletin d'inscription

NOM

Prénom

Adresse

Ville Code post

Fixe ou Portable

Email@



Samedi 28/07 Mortemart / St Junien

Nbre de personnes

Journée ou matinée 10 € x = €

Après-midi 5 € x = €

Dimanche 29/07 Lesterps / St Junien

Nbre de personnes

Journée ou matinée 10 € x = €

Après-midi 5 € x = €

Total des 2 jours €

Règlement à l'ordre d'ADN - 1 ave Voltaire - 87200 St Junien

Règlement

- 1 - La Gant'rando est une manifestation de randonnée pédestre organisée par l'association ADN et ouverte à tous (*licenciés et non licenciés*).
- 2 - Les participants doivent se rendre sur le lieu de RDV à 7h30 (*Salle des congrès du Châtelard*) à Saint-Junien.
- 3 - Les droits d'inscriptions pour la journée et la matinée sont fixés à 10 € par personne, 5 € pour l'après-midi.
L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement à envoyer à **ADN - 1 ave Voltaire - 87200 – St Junien** avant le samedi 14 juillet.
- 4 - L'inscription comprend le ravitaillement, le transport sur le lieu de départ et l'assurance.
- 5 - Repas et ravitaillement :
Les repas ne sont pas pris en charge par l'organisation. (prévoir pique-nique tiré du sac).
Le ravitaillement du matin est fourni par l'organisation,
Il n'y aura pas de ravitaillement l'après midi.
Un pot d'arrivée sera offert par l'organisation.
- 6 - Equipement
Prévoir des vêtements et des chaussures adaptées, de l'eau, un sac à dos pour transporter vos effets (chapeau, lunettes de soleil...), votre pique-nique.
- 7 - Sécurité
Les randonneurs seront accompagnés chaque jour par des animateurs et des baliseurs de l'association ADN en possession de trousse de secours et de défibrillateurs. Les chiens et les poussettes ne sont pas acceptés.
- 8 - Organisation
Chaque circuit mesurera environ 25 km et les marcheurs auront le choix de participer à tout ou partie de la randonnée.
Dans le cas de ½ journée **matin** (16 km), chaque participant devra personnellement s'organiser pour laisser une voiture sur le lieu de pique-nique avant d'être transporté par la navette sur le lieu de départ.
Dans le cas de ½ journée **après-midi** (9 km), chaque participant devra se rendre par ses propres moyens sur le lieu de départ (lieu du pique-nique).
Un covoiturage pourra être organisé le soir pour ramener les chauffeurs à leur véhicule.